POUR LA
MONTAGNE
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / NOVEMBRE 2022 - 6 €
N° 342

38e Congrès de l'ANEM : tous unis pour la montagne !

MEDADOM

se connecter. se soigner.

TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE

Facilitez l'accès aux soins de proximité

Sans rendez-vous, 7 jours sur 7

Plus de 400 médecins inscrits au CNOM

Prise en charge par l'Assurance Maladie

POUR PLUS D'INFORMATIONS

01 86 65 55 15

contact@medadom.com

medadom.com

ÉDITO

En ordre de marche pour la montagne

« Au lendemain de notre 38e Congrès, je ne peux pas commencer cet éditorial sans remercier l'ensemble des élus de la montagne pour l'honneur qu'ils m'ont fait en me désignant à la tête de l'Association nationale des élus de la montagne. Il m'appartient désormais, avec Jean-Pierre Vigier, notre secrétaire général, et Frédérique Espagnac, notre nouvelle vice-présidente, de porter la voix de la montagne. Je mesure le poids de l'engagement tant les attentes sont fortes et légitimes.

Avec plus de 500 participants, l'affluence témoigne à la fois de la force de la mobilisation militante, mais aussi de l'importance des enjeux autour de l'avenir de nos territoires.

Par ailleurs, ce n'est pas moins de cinq ministres qui ont participé à notre Congrès : j'y vois un signe encourageant de prise en compte de nos spécificités.

« Terre d'envie, territoire de vie » : à Pont-de-Salars, nous avons rappelé que les territoires de montagne sont vivants et qu'ils ont besoin que l'on tienne compte de leurs différences afin de préserver leur attractivité.

Aujourd'hui, il nous appartient de rebondir sur les propos ouverts et engageants de Dominique Faure, la secrétaire d'État chargée de la Ruralité : ainsi nous avons demandé, sans attendre, une réunion de travail pour aborder l'ensemble des chantiers prioritaires de la montagne. »

PASCALE BOYER
Présidente de l'ANEM,
députée des Hautes-Alpes.

« Avec plus de 500 participants, l'affluence témoigne à la fois de la force de la mobilisation militante, mais aussi de l'importance des enjeux pour l'avenir de nos territoires. »

CONGRÈS DE LANNEM

L'ESSENTIEL

P. 3 : L'éditorial de Pascale Boyer, présidente de l'ANEM, députée des Hautes-Alpes.

P. 6 : Les mots d'accueil de Daniel Julien, maire de Pont-de-Salars, d'Yves Regourd, président de la communauté de communes du Pays de Salars, de Carole Delga, présidente de la Région Occitanie et des Régions de France, et de Jean-François Rousset, député de l'Aveyron.

P. 7 : Dans son discour- bilan, Jeanine Dubié a ébauché les nombreux chantiers dont ses successeurs vont devoir s'emparer et a répété sa confiance en l'ANEM.

P. 8 : La nouvelle gouvernance au pouvoir. La présidente de l'ANEM, Pascale Boyer, le secrétaire général, Jean-Pierre Vigier, et la vice-présidente, Frédérique Espagnac, prennent le relais.

P. 9 : Hommages à deux anciens présidents de l'ANEM, Jean Briane et Jean Faure, disparus cette année, par Louis Besson et Jeanine Dubié.

P. 10 : Table ronde sur l'étude « La montagne en transition : stations thermales, nouvelle destination bien-être ».

P. 12 : Table ronde sur le zéro artificialisation nette (ZAN) : quelles conséquences pour la montagne ? Avec la participation de Dominique Faure, secrétaire d'État chargée de la Ruralité.

P. 14 : Table ronde sur les mobilités décarbonées : quelles solutions pour les territoires de montagne ? Avec la participation de Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports.

P. 16 : Table ronde sur l'accès aux soins : comment les territoires de montagne s'organisent-ils ? Avec la participation d'Agnès Firmin-Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé.

P. 18 : Le discours-programme de la nouvelle présidente de l'ANEM, Pascale Boyer.

P. 20 : Le secrétaire général, Jean-Pierre Vigier, présente les six motions portées par l'ANEM.

P. 21 : Caroline Cayeux, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, assure que l'État sera au rendez-vous pour atténuer le choc de la crise énergétique.

P. 22 : Dominique Faure, secrétaire d'État chargée de la Ruralité, s'engage à tenir compte des spécificités des territoires de montagne.

P. 23 : Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, annonce sa volonté de réviser le statut du loup au niveau européen.
Liza Bellulo, présidente de la Fédération française des Télécoms, réaffirme son engagement pour travailler avec l'ANEM à l'amélioration numérique du territoire.

P. 24 : Reportage photos.

Le 38e congrès de l'ANEM a été animé par Serge Delemontex.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne 7, rue de Bourgogne 75007 Paris - Tél. : 01 45 22 15 13. **Directrice de la publication et directrice de la rédaction :** Marie-Annick Fournier. **Rédaction :** Hervé Benoit, François Bonneville, Dorothée Collet, Jean-Marie Safra. **Communication :** Ève du Montant. **Conception graphique et réalisation :** Patrick Maître (GMES). **Photos :** B.Gouhoury/ANEM (sauf crédits). **Impression :** L'Artésienne, 20, rue Tholozé 75018 Paris. **N° de commission paritaire** : 021G84199. **ISSN :** 0296-7987. **Abonnement :** 56,10 € / 11 numéros. Ce numéro a été tiré à 4 200 exemplaires. Dépôt légal à parution.

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

Les mots d'accueil des autorités locales

Daniel Julien

Maire de Pont-de-Salars

« Je suis heureux de vous recevoir sur la commune de Pont-de-Salars pour ce Congrès et j'espère que l'accueil qui vous a été réservé a été à la hauteur de l'événement. Je souhaite remercier l'ensemble des équipes de l'ANEM, l'administratif et les équipes techniques, le Comité directeur et tout l'exécutif de nous avoir fait confiance pour la réception de ce Congrès ; l'ensemble du personnel communal, toutes les petites mains indispensables ; le personnel de l'Office de tourisme pour l'organisation, toutes les personnes que je pourrais oublier qui ont contribué à la tenue de ce rendez-vous, tous les partenaires, et tout particulièrement les producteurs locaux qui attendent votre visite, pour nous montrer leur savoir-faire, mais aussi vous proposer un délicieux souvenir. Et enfin le président du Conseil départemental, Arnaud Viala, pour son appui pour la réception de ce Congrès. »

Yves Regourd

Président de la communauté de communes du Pays de Salars

« Je m'associe aux propos de Daniel Julien pour espérer que l'accueil qui vous a été réservé est à la hauteur de vos espérances en venant sur notre département et notre territoire. Et je remercie l'ensemble du Comité directeur de l'ANEM pour le travail que vous effectuez en faveur des territoires de montagne. »

Carole Delga

Présidente de la Région Occitanie et des Régions de France

« Vous l'avez vu, Mesdames les ministres, nous nous sommes retrouvés rapidement entre gens de la montagne et vous avez vu que je retrouve facilement les réflexes de mon enfance, parce que je suis montagnarde. Je suis Pyrénéenne de naissance mais amoureuse du Massif central et bien entendu défenseuse pugnace des territoires de montagne. »

Jean-François Rousset

Député de l'Aveyron

« Chers amis, nos territoires de montagne sont des pépites. Il nous revient de les développer durablement. À nous d'en reconnaître les richesses, à nous de mettre en œuvre les stratégies pour les développer, à nous de coordonner l'ensemble des forces de nos territoires pour y contribuer. Notre ruralité est une chance et je sais que nous avons la capacité de travail pour la développer. »

Le discours-bilan de Jeanine Dubié :

« J'ai pu mesurer la force de la mobilisation des montagnards et notre capacité de résilience »

Avec beaucoup d'émotion à l'heure de quitter la présidence de l'ANEM, Jeanine Dubié a détaillé le chemin parcouru ces deux dernières années et a dit sa confiance en la nouvelle gouvernance de l'Association.

« À l'heure de dresser le bilan, je mesure que le président, éphémère animateur, n'est rien sans le soutien et la solidarité de tous les élus de la montagne et de ses partenaires. [...] Après le traumatisme qu'a été la fermeture des remontées mécaniques, j'ai pu mesurer la force de la mobilisation des montagnards et notre capacité de résilience afin que nous puissions obtenir un plan de soutien ouvert à tous les secteurs d'activité impactés. Au-delà des mesures d'urgence, le plan Avenir Montagnes inscrit dans une dynamique de transition écologique indispensable à l'avenir de nos territoires les projets d'investissement en montagne en cours, et je l'espère à venir. C'est aussi la mobilisation de l'ANEM qui a permis d'étendre ce programme au thermalisme [...].

L'élevage est un autre pilier de l'économie montagnarde : l'ANEM s'est battue, dans le cadre des négociations de la PAC et de son plan stratégique national, pour le maintien de l'ICHN et des aides en faveur des éleveurs de montagne. [...] Je veux dire que vous pouvez compter sur l'Association. Nous avons été présents lors de ce combat et nous continuerons à l'être auprès des éleveurs. [...].

Je m'étais engagée à adapter la gouvernance de notre Association et à rendre l'animation territoriale plus riche : la modification de nos statuts entrera pleinement en vigueur cette année.

Si, à l'heure du bilan, on mesure le chemin parcouru, on mesure aussi celui qu'il reste à faire : la réhabilitation de l'immobilier de loisirs, la création d'un réel statut des travailleurs saisonniers et pluriactifs, la relance des classes de neige et de découverte, la défense de nos territoires contre le prédateur et les prédations, la préservation du pastoralisme, la reconnaissance d'intérêt public majeur de l'hydroélectricité, le déploiement de la fibre sur l'ensemble de nos territoires. Tous ces chantiers sont nombreux et je sais que je peux compter sur la nouvelle gouvernance de l'ANEM pour les mener à bien.

Mais je ne peux, Mesdames les ministres, ne pas relayer devant vous le cri d'alarme des élus de la montagne face à la crise énergétique que nous traversons. Les montagnards sont des gens responsables, ils prendront leur part dans le plan de sobriété. [...] Toutefois, le filet de sécurité mis en place dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2022 est insuffisant au regard des spécificités de nos territoires. Il faut un véritable plan de soutien spécifique à la montagne, un bouclier fiscal dont la durée doit être calée sur celle des contrats en cours, accompagné des aides nécessaires à la rénovation énergétique ».

« Si, à l'heure du bilan, on mesure le chemin parcouru, on mesure aussi celui qu'il reste à faire. Tous ces chantiers sont nombreux et je sais que je peux compter sur la nouvelle gouvernance de l'ANEM pour les mener à bien. »

« Jeanine, le goût des autres est ton carburant »

« Nous nous connaissons depuis vingt-cinq ans. Nous avons travaillé ensemble en tant que fonctionnaires, au service de l'intérêt général. Nous avons continué à travailler ensemble en tant qu'élues. Je tenais à saluer l'ensemble de ton investissement, ton parcours de vie, ton parcours de vie personnelle, ton parcours de vie politique. Ce qui est ton carburant, c'est le goût des autres. Je voulais te dire merci, merci pour tout ce que tu as donné pour ces habitants des territoires de montagne, merci pour la fierté, merci pour tes coups de gueule, car tu as souvent su rappeler que tous les habitants d'un pays méritent de la considération, méritent de l'attention. Tu l'as toujours fait avec cœur, tu l'as toujours fait avec dévouement, toujours avec amour. »

Carole Delga,
présidente de la Région Occitanie
et des Régions de France

LES DISCOURS

La nouvelle gouvernance de l'ANEM aux commandes

Lors de l'Assemblée générale de l'Association nationale des élus de la montagne, qui s'est réunie le 21 octobre, Pascale Boyer a succédé à Jeanine Dubié à la présidence, Jean-Pierre Vigier est devenu secrétaire général et Frédérique Espagnac vice-présidente.

Pourquoi l'ANEM ?

Frédérique Espagnac, vice-présidente de l'ANEM :

« La montagne 2040 se prépare aujourd'hui »

« Parce que c'est une équipe. Parce que c'est une famille. Parce que c'est la montagne. À mes yeux, la montagne ce sont d'abord des hommes et des femmes qui s'emploient au quotidien à faire vivre leur territoire. Je suis toujours frappée de voir autant de jeunes montagnards aussi mobilisés pour en défendre les atouts agricole, touristique, médical, climatique, environnemental, économique et même industriel.

Les élus qui la représentent travaillent à faciliter la vie de la montagne. L'ANEM est le lieu des rencontres, des échanges, des débats entre maires, conseillers départementaux, conseillers régionaux et parlementaires pour porter l'identité montagnarde et préserver ses spécificités dans tous les domaines – que ce soit le pastoralisme, les AOP, les services indispensables : les écoles, les médecins, l'habitat, les services à la personne pour les jeunes comme pour les anciens, les femmes de berger, les stations de ski… Pour amortir aussi les conséquences de l'explosion des prix et aider les jeunes qui sont nés là à pouvoir se loger dans leur propre commune. La montagne 2040 se prépare aujourd'hui. C'est passionnant et c'est un honneur pour moi d'avoir été désignée vice-présidente. »

Pascale Boyer, présidente de l'ANEM :

« Jeanine, nous savons que nous pourrons toujours compter sur toi »

« Je me permets donc d'avoir une pensée toute particulière pour Jeanine Dubié qui durant deux années a été présidente de l'Association : merci, Jeanine. Elle n'a pas ménagé sa peine pour défendre les intérêts de la montagne et ce n'était pas facile. Elle a pris les commandes au moment où les montagnards étaient fortement inquiets pour leur avenir. C'est avec force et détermination que Jeanine a œuvré afin de préserver nos intérêts. Jeanine, nous savons que nous pourrons toujours compter sur toi et tu seras toujours la bienvenue à l'ANEM. Merci, Jeanine. »

À quoi sert un Congrès des élus de la montagne ?

Jean-Pierre Vigier, secrétaire général de l'ANEM :

« Notre Congrès porte un message clair, limpide et synthétique »

« C'est l'occasion pour nos élus, qui, parfois, ne se sont pas vus depuis un an, de se retrouver, de discuter, d'échanger, de faire valoir leurs expériences et leurs idées. C'est un point essentiel. Le Congrès de l'ANEM permet aussi de mobiliser tous nos partenaires, institutionnels ou non, avec lesquels nous travaillons toute l'année. C'est encore le cadre de débats au travers de nos tables rondes – au nombre de quatre cette année – et au cours desquelles des ministres viennent nous écouter et enrichir leurs réflexions sur les mesures à prendre afin de donner à la montagne les moyens de surmonter ses difficultés. À Pont-de-Salars, deux ministres ont été parmi nous et trois autres ont communiqué avec nous en visioconférence. Le Congrès permet de les interpeller sur des sujets d'actualité en portant un message clair, limpide et synthétique. En outre, le Congrès permet d'entériner les motions, au nombre de six cette année, qui demandent au gouvernement de tenir compte des besoins spécifiques et prioritaires de nos territoires. Il témoigne enfin que l'ANEM n'est pas seulement une grande famille mais également une instance qui porte la voix des territoires de montagne. »

LES HOMMAGES

« Jean Briane était un des piliers de l'ANEM »

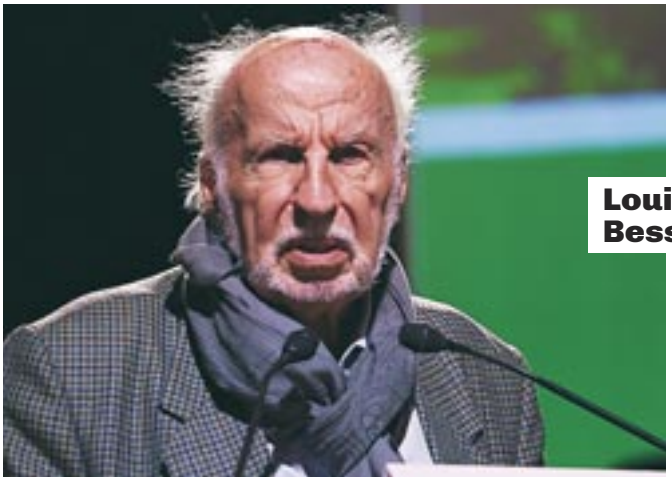
Louis Besson

En présence de l'épouse de Jean Briane, disparu il y a un an, et de ses fils, Louis Besson, premier président de l'ANEM, a retracé le parcours de celui qui fut député de l'Aveyron de 1971 à 2002 et président de l'Association de 1986 à 1988.

« Avec le décès de Jean Briane, l'ANEM doit être consciente qu'elle a perdu un de ses plus sûrs piliers compte tenu de la contribution qui a été la sienne lors de sa création. Mais la loi montagne aussi a sûrement perdu un de ses plus ardents acteurs et défenseurs. [...] Jean Briane a su faire pleinement honneur à son rôle de parlementaire, que ce soit pour la richesse du texte de la loi à produire ou pour le portage du travail avec ses collègues de tout horizon. À n'en pas douter, notre ami Jean disposait des nombreuses grandes qualités pour cocher toutes les exigences de réussite de l'initiative représentée par la création de l'ANEM. (...).

Jean Briane s'est déplacé dans les quarante-cinq départements comptant des communes de montagne afin d'y rencontrer les maires, les conseillers généraux, les conseillers régionaux, les parlementaires. C'était à chaque fois, bien sûr, une belle occasion de répondre à des questions sur la loi montagne, mais aussi, à chaque fois, l'occasion de recueillir des adhésions qui ont donné à l'ANEM son indiscutable représentativité qu'elle a su garder vis-à-vis des pouvoirs publics ; une représentativité qui était évidemment synonyme de solidité et d'irréversible inscription comme acteur majeur de la politique de la montagne dans notre pays. »

« Jean Faure était un visionnaire qui a défendu la loi montagne sur les bancs du Sénat »

Jeanine Dubié

C'est la présidente de l'ANEM, Jeanine Dubié, qui a prononcé l'hommage à celui qui fut président de l'Association de 1990 à 1992.

« Celui que l'on appelait *le Renard du Vercors* a eu mille vies. À son retour de la guerre d'Algérie, Jean Faure reprendra l'affaire familiale et s'investira dans le syndicalisme agricole. Il sera moniteur de ski dans les années 1960.

À l'annonce des Jeux olympiques de Grenoble en 1968, Jean Faure décida de créer un centre de formation aux métiers du tourisme à la ferme. L'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme est ainsi née. En cinquante-six ans, l'AFRAT a formé plus de 50 000 stagiaires et contribue toujours au développement, à la préservation et à l'attractivité des territoires de montagne. Jean Faure travailla ensuite à la préfiguration du Parc naturel du Vercors en créant la Fédération des amis et des usagers du parc.

Parallèlement à sa carrière professionnelle, il s'investit dans la vie politique. D'abord maire d'Autrans, commune au service de laquelle il multiplia les projets de développement, il fut conseiller général, conseiller régional et président de la communauté de communes du Vercors. Mais il a aussi été élu sénateur.

Pour les élus de la montagne, Jean Faure est celui qui a défendu la loi montagne sur les bancs du Sénat. Sa ténacité et son engagement lui ont permis de faire adopter le texte à l'unanimité.

Jean Faure était un homme visionnaire, dont la force de l'engagement au service des causes qui lui tenaient à cœur l'a poussé à aller toujours plus loin. »

Une minute de silence a été respectée par les congressistes après les deux hommages.

La montagne en transition : stations thermales, nouvelle destination bien-être

Bien-être : repenser le thermalisme en montagne

Pour beaucoup, le thermalisme, c'était devenu un peu désuet et essentiellement adapté aux besoins des personnes âgées. Le thermalisme semblait en voie de disparition. La notion de bien-être, aujourd'hui recherchée par toutes les générations, est en mesure d'inverser la tendance.

Reconnaissons-le : la recherche de diversification des communes de montagne est une réelle aubaine pour les stations thermales qui sont en passe de retrouver une nouvelle jeunesse après avoir vu leur clientèle s'éroder depuis de nombreuses années. Afin de les accompagner dans l'élaboration de leur stratégie de transition sans rien renier de leur apport en termes de santé, l'ANEM a piloté une étude confiée au cabinet de conseil Nomadéis, spécialisé en développement durable et en environnement, et dont les conclusions ont été présentées en exclusivité à l'occasion de ce 38e Congrès.

« C'est un secteur qui a été très impacté par la crise sanitaire. La fermeture prolongée des établissements thermaux en 2020 et leur réouverture tardive en 2021 ont entraîné une baisse considérable de leur activité, a introduit Jeanine Dubié. En 2020, c'est une baisse de 68 % qui a été constatée. C'est aussi un secteur qui est maintenant très fragilisé par la crise énergétique parce qu'il y a de grandes surfaces à chauffer, à entretenir, et qu'il faut maintenir l'eau des bassins à des températures parfois élevées selon les indications thérapeutiques. Il était et il est indispensable que l'ANEM soit au côté de ces stations thermales de montagne. »

Alors, que retient cette étude après avoir passé au crible quarante-sept stations thermales de montagne et mis à plat leurs préoccupations et leurs perspectives ? Au premier chef, que leur raison d'être et leur vocation demeurent de rester des établissements de meilleure santé et donc de mieux-être. Mais aussi que le bien-être est un concept qui repose à la fois sur une dimension mentale, une dimension spirituelle, une dimension physique et une dimension sociale. « Ce que nous avons analysé, rapporte le cabinet de conseil, c'est en quoi les stations thermales de montagne peuvent activer ces différentes dimensions dans une offre de santé. »

Nomadéis a cherché à comprendre comment le fait d'associer bien-être et santé permet un état de pleine santé, « un état de bien-être durable et holistique » pour les clientèles patientèles ou

Grand témoin : **Jean-Yves Gouttebel,** coordinateur interministériel chargé de la relance du thermalisme et du tourisme de montagne. ***Intervenants :*** **Jeanine Dubié,** présidente de l'ANEM 2020-2022, **Bérénice Bourgeois,** consultante au cabinet Nomadéis, **Maïmouna Desbrière,** analyste au cabinet Nomadéis, **Michel-François Delannoy,** directeur du département Appui aux territoires, Groupe Caisse des dépôts-Banque des territoires, **Simone Saillant,** directrice Ruralités et Montagne à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

touristiques. L'OMS décrit précisément la santé comme un état qui comprend une dimension totale du bien-être. « Donc, les deux notions sont intrinsèquement connectées ». Sur cette base, que recommande l'étude pour à la fois renforcer l'offre à de nouvelles clientèles, diversifier l'offre touristique et renforcer les liens entre santé et environnement ?

L'idée centrale est de développer une identité commune aux stations thermales de montagne à partir de trois marqueurs : la nature, la santé et la qualité. Sans oublier la mise en réseau des acteurs afin de faire connaître et d'optimiser les ressources que les unes et les autres vont pouvoir mettre en œuvre ni la communication vers le grand public de tout ce savoir-faire. « Ce n'est pas une étude que nous allons poser sur une étagère, c'est une étude directement opérationnelle », a annoncé le coordinateur interministériel, Jean-Yves Gouttebel. Quand les stations thermales s'offrent une cure de jouvence !

Dérembourssement : attention danger !

Les députés de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale ont adopté mardi 11 octobre un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 dans lequel ils proposent de « conditionner le remboursement des cures thermales à l'évaluation de leur service médical rendu par la Haute autorité de santé ». « En l'état, pour que les cures thermales soient prises en charge, il suffit qu'elles fassent l'objet d'une prescription médicale, qu'elles respectent les conditions liées aux soins et à l'établissement thermal agréé ou conventionné », justifie l'auteur de l'amendement, le député et médecin urgentiste Thomas Mesnier. L'ANEM a immédiatement mobilisé tous ses réseaux. « Ce serait très préjudiciable à nos territoires de montagne qui verraient tout un pan de leur activité économique s'effondrer », a énergiquement réagi Jeanine Dubié lors du Congrès.

Des chiffres

- Plus de 50 % des stations thermales françaises sont situées en zone de montagne.
- Une trentaine sont à la fois station thermale et station de ski.
- L'âge moyen des curistes est de 63 ans.

Ils ont dit

- « L'étude de Nomadéis pour l'ANEM est un accompagnement en matière d'ingénierie afin de mettre une expertise de haut niveau à disposition des acteurs des territoires de montagne. »

Michel-François Delannoy, Groupe Caisse des dépôts-Banque des territoires.

- « Le secteur du thermalisme est un poumon économique. »

Simone Saillant, directrice Ruralités et Montagne à l'ANCT.

Robert Casadebaig, maire de Laruns :

« Huit années d'études m'ont amené à me rapprocher du maire des Eaux-Bonnes. Nous avons abouti à un basculement des cures thermales des Eaux-Chaudes sur la commune des Eaux-Bonnes, avec une perspective de 2 000 à 3 000 curistes. Nous sommes aujourd'hui sur un projet d'aménagement d'un centre aidants/aidés aux Eaux-Chaudes et sur un réaménagement de la piscine de Laruns qui en ferait un établissement nouveau, conciliant l'activité nage, l'apprentissage de la natation et des activités aqualudiques. ». Nous espérons avoir l'autorisation des ARS pour lancer ce projet-là. Il est important. »

Anne Lenfant, maire d'Entremont-le-Vieux :

« En Chartreuse, nous n'avons pas de station thermale. En revanche, comme d'autres territoires de montagne, nous avons un atout à jouer sur le bien-être, sur le ressourcement, le bien-manger, la détente, le repos… »

Dominique Fourcade, maire d'Ax-les-Thermes :

« Le thermalisme est un enjeu majeur pour la santé publique, notamment en tant que moyen de lutte efficace contre la dépendance qui va être un des enjeux majeurs du XXIe siècle. Cela dépasse largement la notion de bien-être. »

DR

Noël Pereira, maire de Pierrefitte-Nestalas :

« Je voudrais remercier l'ANEM d'avoir régulièrement mis en avant ce dossier du thermalisme. »

Zéro artificialisation nette : quelles conséquences pour les territoires de montagne ?

On ne peut pas appliquer le ZAN de manière identique sur tous les territoires

Avec la loi Climat et Résilience, d'ici 2032, le rythme d'artificialisation des sols devra diminuer de moitié, avant d'atteindre la « zéro artificialisation nette (ZAN) » en 2050. Le projet de décret aujourd'hui en cours a pour but que l'État mette à disposition un observatoire et des outils afin qu'il n'y ait pas de charges supplémentaires pour les collectivités. Quelles sont les propositions des élus de la montagne pour adapter cet objectif à leurs contraintes ?

Le sujet est brûlant et cette table ronde ne pouvait qu'être très animée. Promesse tenue ! La première charge est venue de Jean-Pierre Vigier. En définitive, ce n'est pas d'une passe d'armes qu'il s'est agi mais de l'exposé d'inquiétudes et d'exigences exprimées au nom de tous par le vice-président de l'ANEM. Les griefs sont en effet nombreux et les propositions des élus de la montagne concrètes. Le député de la Haute-Loire a affirmé, haut et fort, que le ZAN est certes adapté à des territoires urbains ou à des friches industrielles, mais qu'en montagne, quand les bourgs ont déjà été aménagés, il ne reste plus aucune possibilité de développement : « Ce n'est donc pas acceptable. Il faudra tenir compte de la spécificité des territoires ».

À partir de cette constatation, et sur la foi du texte de la loi montagne qui spécifie qu'on ne peut pas construire en discontinuité du bâti, « nous sommes pénalisés, prolonge Jean-Pierre Vigier. Tel qu'il est prévu, le ZAN ne permettra pas de développer les territoires de montagne. Faire une maison de services ou une maison de santé, par exemple, ne sera pas possible… » L'ANEM demande donc un report du démarrage de la première période 2021-2031.

L'argumentation des élus de la montagne s'appuie sur plusieurs fondements : que soit pris le temps de mettre en cohérence les documents d'urbanisme ; que soient pris en compte la topographie des territoires, les besoins des services à la population et les temps de parcours pour aller à ces services ; que soit adapté le ZAN pour les territoires touristiques de façon à ce que les stations de montagne puissent assurer leur transition vers le

Dominique Faure,
secrétaire d'État chargée de la Ruralité :

« Vous avez mon engagement total pour travailler sur les spécificités de la montagne. »

Grand témoin : **Dominique Faure,** secrétaire d'État chargée de la Ruralité. ***Intervenants :*** **Jean-Pierre Vigier,** vice-président de l'ANEM, député de la Haute-Loire, **Bernadette Guyon-Benoite,** directrice au sein du cabinet Algoé consultants, **Florence Brutus,** vice-présidente du Conseil régional d'Occitanie chargée de l'aménagement, de la cohésion des territoires et de la ruralité, **Sylvain Mathieu,** président du Parc naturel régional du Morvan, **Bernard Delcros,** sénateur du Cantal.

Des chiffres

- 30 % du territoire métropolitain est occupé par des massifs montagneux mais seules 4 % des surfaces sont artificialisées.
- Dans les communes de montagne, 43 % des terres sont protégées.
- Il existe en montagne 18 % de résidences secondaires, quasiment deux fois plus que la moyenne nationale qui se situe à 10 %.

Ils ont dit

- « Il n'a jamais été question d'imposer d'en haut des contraintes incompatibles avec la valorisation des territoires ruraux. Il faut atteindre le ZAN sans compromettre le développement des territoires, qu'il soit économique ou qu'il concerne le logement. »

Caroline Cayeux, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales.

- « On ne peut pas dire que les territoires de montagne qui n'ont pas été artificialisés n'étaient pas dynamiques. Nous avons besoin de différenciation. »

Florence Brutus, vice-présidente du Conseil régional d'Occitanie.

- « Je répète depuis des années qu'on a l'impression que, globalement, les règles d'urbanisme - dans urbanisme, il y a urbain - sont faites par des urbains, pour des urbains, pour des problématiques urbaines. »

Sylvain Mathieu, président du Parc naturel régional du Morvan.

- « L'Association nationale des élus de la montagne est force de propositions pour trouver des solutions afin d'adapter le ZAN à la spécificité des territoires. »

Jean-Pierre Vigier, vice-président de l'ANEM.

Florence Brutus

Sylvain Mathieu

tourisme quatre saisons d'une façon constructive et positive ; et que soit assuré le financement du ZAN en prévoyant un fonds d'investissement, notamment pour la renaturation des sols et la réhabilitation des bâtiments existants.

Bernadette Guyon-Benoite, directrice au sein du cabinet Algoé consultants (société de conseil et d'accompagnement), a approuvé : « Que ce soit pour renaturer, pour retravailler les friches, pour revitaliser des cœurs de villages, la mise en œuvre du ZAN va demander beaucoup de temps et d'énergie, observe-t-elle. Ce sont des projets lourds à conduire, compliqués et qui sont pourtant très porteurs de solutions ». Sénateur du Cantal et vice-président de la commission des finances au Sénat, Bernard Delcros n'en disconvient pas. Il insiste cependant pour que, dans les petites communes, les décisions se prennent après une véritable concertation et en coopération avec les élus. Et que l'on puisse éventuellement conclure de ces consultations et de ces investigations que « dans votre commune, vous avez telle superficie, vous avez donc droit de construire ». Dans le respect bien évidemment de la loi Montagne. Dans le respect des recommandations de l'ABF (ndlr : le corps des architectes des bâtiments de France) si on est dans le périmètre de protection d'un monument historique. Et dans le respect de toutes les règles d'urbanisme.

N'empêchons pas les petites communes de saisir les opportunités : voilà le message partagé par tous les élus de la montagne. La secrétaire d'État chargée de la Ruralité, Dominique Faure, a beaucoup écouté. Les propos des uns et des autres nourriront sa réflexion et elle a demandé un peu de patience : « Laissons-nous six mois pour voir où nous en sommes, a-t-elle sollicité, parce qu'il nous faut partir d'un état des lieux que nous n'avons pas aujourd'hui. » Dominique Faure a reconnu les faiblesses du ZAN et l'impossibilité de le mettre en œuvre sous cette forme dans certains territoires. « Nous mobilisons toute notre énergie pour essayer de vous rendre cette transition, cette sobriété en foncier, la plus fluide et la plus facile possible. J'espère que vous me croyez, a-t-elle plaidé. Donc, travaillons ensemble ! »

Mobilités décarbonées : quelles solutions pour les territoires de montagne ?

« Il faut que nous soyons encore plus exemplaires que les autres »

Partout, les enjeux sont environnementaux, économiques et sociaux mais les mobilités ne sont pas les mêmes selon que l'on soit en ville, à la campagne ou en montagne. Chaque territoire ayant sa spécificité, toutes les solutions doivent être prises en considération.

Les élus de la montagne ne se racontent pas d'histoire. Si la pollution de l'air touche principalement les grandes agglomérations, leurs propres territoires ne sont pas épargnés et cela soulève presque autant de problèmes qu'il y a de véhicules sur les routes de montagne. Comment décarboner la mobilité en montagne sans que la population en subisse le contrecoup ? Comment diminuer notre consommation d'énergie de 40 % d'ici 2050 ? Ou comment organiser le verdissement du parc automobile ?

Dans les communes, la réflexion est plus qu'engagée et, force est de constater, que ce n'est pas gagné. « Il n'y a pas une solution unique, il y en a une multitude, a relayé la nouvelle présidente de l'ANEM, Pascale Boyer. Il s'agit de permettre à tout le monde d'avoir un moyen de se déplacer pour aller travailler, pour effectuer ses trajets au quotidien et que ce soit compatible avec la préservation de l'environnement. Il faut que nous soyons plus exemplaires que les autres territoires. »

Passer au multimodal ? À terme, l'emploi de la voiture électrique et du vélo électrique va sans doute s'imposer. L'usage du covoiturage peut-être aussi. Sans oublier d'autres systèmes comme les ascenseurs valléens : « mais ce ne peut être qu'un bout de la solution », concède Jean Hirigoyen de l'association Le Chaînon manquant. L'utilisation du train pourrait faire l'unanimité mais, là encore, on se heurte vite au principe de réalité : pour arriver à sa destination finale, comment faire la jonction avec les autres modes de transport ? Question de connexion, question d'articulation…

Se profile le développement de l'hydrogène ou des batteries à très forte capacité, mais, aujourd'hui, cela revient un peu à bâtir des plans sur la comète. D'autres pistes valent, en outre, d'être explorées : la méthanisation, le biogaz. « La méthanisation nous permettrait de valoriser nos biodéchets, d'avoir une production et une consommation locale », a suggéré Pascale Boyer.

Reste cette crainte largement exprimée : il ne faudrait pas que ce que l'on produit pollue encore plus que ce qui existe. Dans ce contexte incertain, doit-on être pessimiste ? Non, a assuré Clément Beaune : l'accès à la mobilité est un droit fondamental…

Grand témoin : intervention vidéo de **Clément Beaune,** ministre délégué chargé des Transports. ***Intervenants :*** **Pascale Boyer,** nouvelle présidente de l'ANEM, députée des Hautes-Alpes, **Stéphane Bérard,** conseiller régional d'Occitanie, **Alexandre Maulin,** président de Domaines skiables de France, **Jean Hirigoyen,** président du Chaînon manquant, **Pierre de Firmas,** directeur de la mobilité électrique d'Enedis, **Pascal Berteaud,** directeur général du Cerema.

Ils ont dit

- « Il faut vraiment travailler très finement pour pouvoir rendre un service à la population qui soit acceptable et utilisable. »

Pascal Berteaud, directeur général du Cerema.

- « Les régions travaillent au développement de l'hydrogène vert et on l'appelle de nos vœux. »

Alexandre Maulin, président de Domaines skiables de France.

- « Au moment où nous nous parlons, le ferroviaire reste le mode de transport le plus vertueux. »

Stéphane Bérard, conseiller régional d'Occitanie.

- « Sur le véhicule électrique, il y a encore plein de choses à améliorer, notamment le recyclage, mais, du point de vue de la priorité qui est de limiter les émissions de gaz à effet de serre, le bilan est clairement positif. »

Pierre de Firmas, directeur de la mobilité électrique chez Enedis.

Clément Beaune : « La priorité est mise sur la voiture décarbonée »

En ouverture de la table ronde, le ministre délégué chargé des Transports a estimé essentiel de soutenir les territoires de montagne dans leur politique de décarbonation.

« L'accès à la mobilité est un droit fondamental, une liberté qui doit être plus que jamais réaffirmée. Cette liberté doit désormais être pensée en cohérence avec nos impératifs climatiques. Cela implique que l'usage de la voiture, en particulier, puisse être plus important dans les zones qui sont davantage enclavées ou moins denses. C'est encore plus vrai en zone de montagne. [...].

Le caractère indispensable de la voiture ne veut donc pas dire que vos territoires seraient condamnés à des niveaux de pollution élevés ou à ne pas contribuer à cette transition écologique. Cela suppose que le soutien à la décarbonation doit avant tout se faire par les aides à l'accession à un véhicule électrique. Ce sont les aides que nous avons déjà déployées.

Le dispositif de leasing social, promis par Emmanuel Macron, sera expérimenté très rapidement. Nous commencerons en 2023. Les territoires ruraux et de montagne doivent être au premier plan. La priorité est mise sur la voiture décarbonée mais ne doit pas empêcher de favoriser, bien sûr, d'autres moyens de déplacement moins polluants et innovants. À ce titre, l'État est engagé dans la rénovation et la modernisation du réseau ferroviaire, notamment sur les petites lignes. [...].

Arnaud Bouissou / TERRA

Pour les déplacements de courte distance, le vélo peut aussi entrer dans les habitudes quotidiennes et même parmi les zones rurales les plus isolées, à la montagne, grâce aux vélos électriques. [...]. Dans le cadre du nouveau plan vélo annoncé le 20 septembre dernier par la Première ministre, le gouvernement a pris l'engagement d'étudier une forme de contractualisation avec les territoires qui en ont le plus besoin mais qui n'ont pas forcément les moyens de développer les infrastructures nécessaires ou une politique cyclable ambitieuse. Nous aiderons ces territoires et ces collectivités en priorité. »

Ils ont dit

Marie-Paule Gay, maire d'Aubure :
« Il faut remettre le travail près des gens. La mobilité, c'est pour se déplacer. Mais si le travail est à côté, on peut y aller à pied, on peut y aller à vélo. Je pense que c'est ça le futur. »

Dominique Fourcade, maire d'Ax-les-Thermes :
« Dans les Pyrénées, nous savons que la température va augmenter de 7,5 degrés. C'est le GIEC qui le dit. C'est nous qui allons ramasser le plus. »

Gérald Martinez, maire de Saint-Léger-les-Mélèzes :
« Nous n'avons pas tous les mêmes intermodalités au sein des régions et malheureusement pas d'interconnexions entre nous. Les exemples ne se transposent pas d'un massif à l'autre. »

L'accès aux soins : comment les territoires de montagne s'organisent

« Proposez vos expérimentations et nul doute qu'elles seront retenues et mises en œuvre »

Devant la désertification médicale, Agnès Firmin-Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, encourage les élus de la montagne à expérimenter des solutions.

D'emblée, Agnès Firmin-Le Bodo ne nie pas les difficultés. La ministre déléguée pose, sur l'état de la santé en France, un regard sans concession et déterminé : « six millions de personnes n'ont pas accès aux professionnels de la santé et 650 000 d'entre elles, atteintes d'affections de longue durée, n'ont pas de médecin généraliste ». Il y a de nombreuses causes à cela mais les zones de montagne sont très affectées. Les médecins ne souhaitent plus exercer de la même façon. Le médecin de famille et le médecin de campagne n'existent plus. Ne comptons pas non plus sur les effets attendus de la suppression du numerus clausus avant une dizaine d'années. Alors, quelles sont les pistes à influence rapide ?

« On change de paradigme, avance la ministre. L'accord que nous venons de signer avec les sept ordres va déboucher, je l'espère, sur une prise en charge du patient de façon conjuguée et donc permettre de dégager du temps médical. » Avec l'aide de la téléconsultation ? Le sujet fait débat. Tellement que Bruno Sablière, directeur des affaires publiques de Medadom (*ndlr* : solution de médecine à distance), prend la précaution de mentionner que la téléconsultation ne remplace pas le médecin traitant mais que ce système

DR

Agnès Firmin-Le Bodo

apporte, à un instant particulier et sans rendez-vous, une réponse immédiate à une pathologie bénigne. Jean-François Rousset, lui, saute le pas et fait active-

Grand témoin : **Agnès Firmin-Le Bodo,** ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé. ***Intervenants :*** **Jeanine Dubié,** présidente de l'ANEM de 2020 à 2022, **Jean-Claude Anglars,** sénateur de l'Aveyron, **Vincent Bounes,** vice-président de la Région Occitanie, **Jean-François Rousset,** député de la 3e circonscription de l'Aveyron, **Philippe Wahl,** président du Groupe La Poste, **Bruno Sablière,** directeur des affaires publiques chez MEDADOM (médecine à domicile).

ment le distinguo avec la télé-expertise « qui est la façon de gérer un dossier difficile en fin d'après-midi, ou entre midi et deux, par un praticien isolé, en relation avec des spécialistes du CHU ou des confrères de proximité. C'est un champ d'innovation très important et, là, on avance beaucoup. »

Cela libère du temps (à condition qu'il y ait du réseau). Très bien ; mais cela ne résoudra pas le phénomène du vieillissement. « Il n'est pas spécifique à la montagne, résume Jeanine Dubié, mais nous sommes souvent sur des territoires où la population âgée est beaucoup plus importante. » Résultat : quand ces personnes-là se retrouvent dans des situations avec des incapacités, se cumulent pour elles le sujet de l'accès aux soins, et la possibilité ou pas de se déplacer. Là encore, adossée à des EHPAD ou non, la télémédecine peut être un remède et une offre locale de soins, mais cela ne peut être que très provisoire.

On sait aussi qu'en montagne les professions d'assistance médicale sont globalement sinistrées et appellent d'urgence à ce que les autorités se pressent à leur chevet : les infirmières, les aides-soignantes, les sages-femmes, les pharmaciens, les dentistes, etc., etc. « L'exercice coordonné entre tous ces métiers, c'est très clairement ce sur quoi nous sommes en train de travailler », a voulu rassurer la ministre Agnès Firmin-Le Bodo qui encourage les expérimentations impulsées par l'ANEM : « Les centres nationaux de référence en santé vont être lancés. Je vous invite à aller dans celui de votre département et là, vous pourrez proposer vos expériences et nul doute qu'elles seront retenues et mises en œuvre. »

L'atout « factrices et facteurs »

Ils ne sont pas des professionnels de la santé mais ils sont souvent le seul contact quotidien de femmes et d'hommes vivant sur des territoires isolés, et un levier essentiel dans l'accès aux soins *via* la livraison de repas et de médicaments. « La capacité d'empathie de nos factrices et de nos facteurs est remarquable ». Aussi, Philippe Wahl ne tarit jamais d'éloges à leur égard : « Ils ne sont pas en surplomb, souligne encore le patron de La Poste. Ils sont dans la même langue, dans la même culture, dans la même géographie que des millions de personnes. Et ça, c'est fondamental pour le contact et pour la relation ».

L'Aveyron donne les clés de sa réussite

L'Aveyron revendique son droit à la différence et Jean-Claude Anglars revendique sa fierté : « Nous sommes finalement pour une forme de discrimination positive à l'égard de la montagne : nous avons des difficultés, l'État doit comprendre ce qui se fait. Mais, en même temps, on se prend en main ». C'est une histoire que les autorités du département ont construite à partir de 2008. « La clé de la réussite en Aveyron a été la politique de développement des maîtres de stage, précise le sénateur. L'université de Rangueil a joué le jeu sur le sujet. Cela a consisté à convaincre les jeunes internes de venir en Aveyron. » Parallèlement, les collectivités ont développé des projets de maisons de santé – 42 fonctionnent aujourd'hui dans le département – « mais nous avons toujours dit, ici, en Aveyron : les maisons de santé, ce ne sont pas des murs, c'est d'abord le projet de santé et ensuite les murs autour. »

Le docteur de Labrusse et le conseil de l'Ordre ont travaillé sur le premier réseau de santé pluridisciplinaire du Nord Aveyron qui deviendra une communauté professionnelle territoriale de santé. « Mais, à l'origine, notre propos a été d d'expliquer aux médecins que la médecine de demain – nous étions en 2008-2010 – ne serait plus la même ; qu'il faut travailler sur le dossier médical partagé, qu'il faut travailler sur le partage des tâches avec tout le personnel soignant, qu'il faut travailler en réseaux. »

En pratique depuis dix ans, 105 médecins du département sont partis à la retraite et 107 sont arrivés. Et, chaque année, sur les 160 internes que l'Aveyron reçoit, 9 % s'installent sur place. En plus du projet professionnel, une politique d'accompagnement et d'immersion a été mise en place, avec une aide au conjoint (soirées festives, activités sportives). Mais ce n'est pas tout.

Depuis quelques mois, ont été lancés, à l'initiative du Conseil régional d'Occitanie, des centres de santé qui viennent en complément des maisons de santé sous le label « Ma santé, ma région » et où les médecins – pour lesquels les visites à domicile sont obligatoires - sont salariés. « En conséquence, nous avons recréé un accès aux soins », se félicite le vice-président du Conseil régional et médecin urgentiste, Vincent Bounes.

« Votre modèle et votre façon de vous investir sont les bons », a vivement applaudi Agnès Firmin-Le Bodo.

Des chiffres

- 87 % de la France est un désert médical.
- De 2013 à 2022, la France est passée de 600 000 à 1,3 million de nonagénaires.
- 30 % des médecins installés en médecine générale en Occitanie ont plus de 60 ans.
- Plus de 40 % des personnes qui se rendent aux urgences pourraient être traitées par la médecine de ville.

Pascale Boyer : « Obtenir la prise en considération de nos spécificités en montagne n'est pas un caprice d'élu mais bien une nécessité »

La nouvelle présidente de l'ANEM a détaillé les grands travaux auxquels l'Association va continuer à s'atteler au cours des prochaines années afin d'offrir les biens et les services indispensables aux habitants des territoires de montagne.

« Le transfert facultatif des compétences eau et assainissement, le zéro artificialisation nette, la défense de l'agropastoralisme et une meilleure gestion des grands prédateurs, l'accès aux soins dans nos territoires, le développement des mobilités décarbonées et la flambée du coût de l'énergie sont des sujets qui nous préoccupent et nous occupent au quotidien. Ces sujets, et beaucoup d'autres, nécessiteront une évolution de la législation et c'est à nous, élus de la montagne, de nous en emparer parce que si nous ne le faisons pas, personne ne le fera à notre place.

Je vous propose, d'une part, de travailler sur une reconnaissance nationale de nos spécificités à travers une prise de conscience de la nécessité que la montagne doit bénéficier d'une politique nationale et, d'autre part, d'une évolution de la législation qui est lui dédiée, en partant des bases acquises : la loi montagne de 1985 et son Acte II de 2016. Obtenir la prise en considération de nos spécificités de montagne n'est pas un caprice d'élu mais bien une nécessité pour le maintien de la vie dans nos territoires. C'est revenir sur le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement qui n'est pas uniquement une attente des élus mais aussi une attente de nos habitants, lesquels tiennent à avoir un interlocuteur de proximité.

« C'est à nos élus de la montagne que revient la compétence de convaincre. »

Comment évolueront les coûts si le transfert devient effectif car devenu obligatoire ? Quelle sera la qualité du service ? Autant de questions que les maires de nos territoires se posent légitimement. Parce que qui est le mieux à même de répondre directement à ses concitoyens ? C'est le maire. Qui connaît mieux que qui-

conque les réseaux ? C'est aussi le maire. Et c'est donc également le maire qui réagit rapidement quand il y a un problème d'eau potable ou d'assainissement dans une commune. C'est cela que nous devons faire comprendre. Et c'est à nos élus de la montagne que revient la compétence de convaincre.

Aucun d'entre nous, ici présent, ne niera la nécessité de lutter contre l'artificialisation des sols. Il est de notre devoir de résoudre l'équation qui consiste à sauvegarder le foncier agricole et forestier, protéger les zones naturelles tout en renforçant notre économie aussi bien touristique, agricole qu'industrielle ; et tout en préservant également l'habitat des populations vivant en montagne ainsi que l'hébergement de nos saisonniers et de nos touristes.

Les lois montagne 1 et 2 sont des outils législatifs qui permettent déjà le développement équilibré des espaces en luttant contre l'artificialisation des sols. C'est à nous, élus de la montagne, de faire comprendre que nous ne pouvons pas, pour lutter contre l'urbanisation, faire partie des variables d'ajustement. C'est pourquoi nous demandons que, durant la période pendant laquelle les régions travaillent sur les modifications de leur SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), tous les élus de la montagne soient consultés avant les votes des Conseils régionaux.

Si nous voulons continuer à garder cette envie de vivre en montagne et à gagner en attractivité, il est indispensable d'offrir les biens et les services répondant aux besoins de nos concitoyens : des mobilités organisées et décarbonées pour réduire la dépendance à la voiture individuelle, un accès facilité aux soins de qualité, l'accès au réseau de téléphonie mobile - j'en profite pour saluer la réussite du plan New Deal mobile -, l'accès au très haut débit pour tous, l'assurance d'un habitat de moins en moins énergivore, de permettre à notre jeunesse de bénéficier de formations en adéquation aux besoins des entreprises de notre territoire. Je pense notamment aux métiers du tourisme, du secteur agricole, du bois, du BTP, de la valorisation de nos déchets. Je ne peux pas tous les citer parce que la liste est bien trop longue.

Vivre en montagne, c'est aussi avoir accès aux services publics et nous ne pouvons que saluer la multiplication des Espaces France services labélisées. Mais, dans nos territoires, nous devons encore renforcer la présence de cet accès aux services publics. [...].

Je sais aussi que vous avez tous une multitude de propositions, alors voulant faciliter nos échanges, je souhaite qu'un espace en ligne soit mis en place sur lequel chacun pourra déposer ses contributions et ses retours d'expérience. Nous savons tous que quelques lignes échangées peuvent débloquer une situation et qu'elles sont souvent plus efficaces qu'un grand discours ou un courrier de plusieurs pages.

« Il est indispensable d'offrir les biens et les services répondant aux besoins de nos concitoyens. »

Par ailleurs, je salue l'annonce du président de la République sur la modification du statut du loup, déclassement porté par Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, auprès de ses homologues européens.

Je ne pouvais pas m'adresser à vous sans évoquer bien évidemment le sujet de la forte augmentation du coût de l'énergie, qui suscite de grandes inquiétudes chez chacun d'entre nous. Inquiétudes portant sur la capacité qu'auront nos communes à absorber cette hausse et qui, sans un soutien massif de l'État, ne résisteront certainement pas. Je pense notamment aux communes en régie, gestionnaires de domaines skiables ou d'autres activités, aux communes appartenant à des sociétés d'économie mixte.

Notre inquiétude porte aussi sur l'activité de toutes les entreprises de nos territoires, les exploitations agricoles n'y échappant malheureusement pas. À ce propos, Jean-Pierre Vigier et moi, nous poursuivrons le travail commencé l'année dernière avec la mission parlementaire sur la filière « lait de montagne » pour en soutenir les acteurs, notamment par un allègement de la fiscalité en se calquant sur le modèle des zones de revitalisation rurale (ZRR).

Notre inquiétude porte également sur le quotidien de nos concitoyens car nous savons tous qu'en montagne le coût de l'énergie a une importance capitale pour les foyers, aussi bien au niveau du chauffage qu'au niveau des mobilités.

Inquiétude toujours pour la sécurité en cas de délestage des infrastructures de télécommunication ; ce qui risquerait de priver tout un chacun des moyens d'appel d'urgence.

Nous souhaitons un deuxième plan Avenir Montagnes, qui viendra compléter le « fonds vert » de 1,5 milliard d'euros abondé récemment de 500 millions ; un fonds qui soutiendra les projets portés par les collectivités territoriales afin d'accélérer la transition écologique. Nos territoires, notre économie, nos mobilités doivent participer à cette transition écologique avec des projets acceptables et acceptés par les acteurs mais également par la population.

Je profite aussi d'être devant vous pour soulever le sujet de l'extinction du programme des ZRR au 31 décembre 2023. L'excellent rapport des sénateurs Frédérique Espagnac et Bernard Delcros nous servira de base de travail pour formuler les propositions que nous émettrons sur l'élaboration de la nouvelle version des ZRR.

Avant de vous quitter, je souhaite évoquer le sujet de l'Union européenne parce que nos massifs, pour certains d'entre eux, ne se cantonnent pas à nos frontières. La crise du Covid et la guerre en Ukraine nous démontrent, une fois de plus, que c'est l'union qui permet de faire la force. C'est pourquoi il me paraît intéressant de relancer une association qui regrouperait les élus de la montagne venus de différents pays de l'Union européenne, comme il en existait une auparavant. »

Six motions indispensables à la vie de la montagne

Le nouveau secrétaire général de l'Association, Jean-Pierre Vigier, a présenté les six motions adoptées à l'unanimité des congressistes. Il a également assuré que l'ANEM continuera à très fortement se mobiliser afin que les élus de la montagne soient entendus et obtiennent satisfaction.

Un accès aux soins de qualité

« C'est lutter contre la désertification médicale, a insisté le nouveau secrétaire général de l'ANEM, maintenir un service hospitalier de proximité, aider, et je crois que c'est important, à un maillage territorial pour la création de maisons de santé publiques ou privées et aider à installer de nouveaux professionnels de santé. »

Le développement des mobilités décarbonées

« C'est un enjeu de cohésion des territoires, de cohésion sociale et d'attractivité, a souligné Jean-Pierre Vigier. Aider au développement du rail pour le transport des personnes mais aussi, il ne faut pas l'oublier, du fret. Aider au maillage de nos territoires en les équipant de bornes de recharge électrique ou de stockage d'hydrogène. »

Adapter le zéro artificialisation nette à la spécificité des territoires de montagne

Rendre la compétence eau et assainissement facultative et non pas obligatoire

Défendre l'agropastoralisme et une meilleure gestion des grands prédateurs

Sujet qui est de plus en plus préoccupant sur les territoires de montagne. « Et bien évidemment, c'est regarder comment on peut déclasser le loup mais surtout sortir de la convention de Berne, a indiqué Jean-Pierre Vigier. On parle du loup mais je pense à tous les prédateurs. Nous devons avoir une action afin de pouvoir, je le dis comme je le pense, chasser les prédateurs des territoires habités. »

Les enjeux autour de l'énergie

« Aujourd'hui, on a une corrélation du prix du gaz avec celui de l'électricité, a conclu le secrétaire général. Il faut, au niveau européen, que le gouvernement et notre ministre soient très fermes sur ce sujet pour sortir de cette corrélation. Ensuite, mise en place d'un bouclier tarifaire pour toutes les collectivités territoriales, les établissements publics, les bailleurs sociaux. Parce que nous aurons d'énormes problèmes si on n'a pas une aide forte et immédiate de l'État. Dernier point très important : la reconnaissance de l'hydroélectricité comme énergie renouvelable d'intérêt public majeur dans le projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables. »

Retrouvez ces six motions dans leur intégralité sur le site de l'Association : www.anem.fr

Caroline Cayeux : « Face à la crise énergétique, l'État sera une nouvelle fois au rendez-vous »

La ministre déléguée en charge des Collectivités territoriales a développé l'accompagnement de l'État pour permettre aux communes d'amortir la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation.

« Les communes de montagne sont particulièrement affectées par la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation car l'aménagement en montagne a toujours coûté plus cher, et parce que la hausse des prix des matériaux et des carburants vous impacte aussi de façon redoublée. Ensuite, parce que le modèle économique des communes de montagne repose bien souvent sur un tourisme d'hiver, particulièrement gourmand en énergie. [...].

Chers élus, devant la crise énergétique que nous vivons, l'État sera une nouvelle fois au rendez-vous. Je pense d'abord à la mise en place du filet de sécurité de 430 millions d'euros voté cet été pour aider les communes et les intercommunalités les plus fragiles à faire face à la hausse du point d'indice, à la hausse du coût de l'alimentation et de l'énergie. Je sais que nombre d'entre vous ont besoin de cette aide au plus vite. C'est pourquoi, comme l'a annoncé Gabriel Attal, dès la parution du décret vendredi dernier, le 13 octobre, et jusqu'au 15 novembre, elles pourront déposer leur demande afin d'obtenir un acompte de 30 à 50 % versé avant le 15 décembre. [...].

Cet accompagnement de l'État est encore accentué dans le cadre du projet de loi de finances 2023 avec la prolongation du filet de sécurité pour les dépenses énergétiques de 2023, la prolongation du bouclier tarifaire, une mesure qui permettra de limiter à 15 % la hausse des prix de l'électricité pour 80 % des communes. [...].

Mais résoudre durablement la crise que nous connaissons impose d'opérer des changements profonds de notre modèle en favorisant la transition écologique et la transition énergétique dans tous les territoires. Vous le savez, c'est un enjeu vital que vous mesurez avec une acuité particulière dans vos communes de montagne où un pan entier de l'économie souffre déjà des conséquences du réchauffement climatique et de la baisse de l'enneigement en particulier. [...].

Le projet de loi de finances pour 2023 prévoit d'augmenter d'un tiers les moyens consacrés à la dotation biodiversité pour 2023, qui avaient d'ailleurs déjà doublé en 2022, pour atteindre 30 millions d'euros. Cela permet d'octroyer de plus amples moyens aux communes classées « Parc national », « zone Natura 2000 » ou dorénavant « Parc naturel régional », donc à de nombreuses communes de montagne, comme ici à Pont-de-Salars, puis surtout de mettre en œuvre un fonds vert d'un montant inédit de près de 2 milliards d'euros. [...].

Afin d'investir pour l'avenir, vous avez besoin, je le sais, d'une lisibilité sur vos moyens à court comme à long termes. C'est pourquoi, avec la Première ministre, nous avons souhaité porter une hausse de la DGF d'un montant de 320 millions d'euros, dont 200 millions de dotation de solidarité rurale. [...]. Grâce à cette augmentation, ce sont 95 % de communes et d'intercommunalités qui verront leur dotation augmentée ou maintenue, et vous serez évidemment directement concernés. Notre souci de protéger vos marges de manœuvre transparaît enfin dans le maintien de vos dotations d'investissements (DSIL, DSID, DPV, DETR) à un montant de près de 2 milliards d'euros, comme l'année précédente. [...].

Vous le voyez, les territoires sont au cœur de nos politiques publiques et les communes de montagne font l'objet d'une approche différenciée afin de répondre à vos besoins très spécifiques. [...]. »

Dominique Faure : « Vous pouvez compter sur mon complet soutien »

La secrétaire d'État chargée de la Ruralité a promis d'être attentive aux spécificités de la montagne. Elle a également souhaité que l'ANEM participe activement à tous les groupes de travail.

« Demain quel avenir pour la montagne ? Les besoins, j'en suis absolument consciente, sont très importants. En ingénierie, l'accompagnement qui doit permettre un meilleur investissement n'est pas encore totalement abouti et nous serons donc attentifs, avec mes collègues du pôle ministériel, à ce que les différents programmes de l'ANCT se complètent et s'enrichissent mutuellement. Deuxièmement, au niveau législatif, je veux être attentive aux amendements déposés par les parlementaires de montagne et je les défendrai lors des échanges interministériels auxquels je suis associée.

Les besoins des territoires de montagne restant importants, je souhaite que les moyens de l'État puissent considérer les spécificités de nos enjeux territoriaux. Avec Christophe Béchu (*ndlr* : ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires), nous veillerons à une territorialisation la plus opérationnelle et la plus simple possible des actions de l'État. Le travail qui nous attend touche également à de nombreux sujets pour lesquels je veux vraiment m'impliquer et sur lesquels je veux impliquer les élus de la montagne.

Je lancerai, le 16 novembre prochain, un groupe de travail sur l'attrition du logement permanent en zone touristique. Beaucoup de vos collectivités sont touchées par cela. Il n'est pas possible de continuer avec des enfants de nos villages de montagne qui ne peuvent plus se loger parce que les prix ont augmenté et parce que 80, parfois 85 % des logements de vos communes sont occupés, pour les plus touristiques d'entre elles, par des résidences secondaires, par des résidences de tourisme.

On ne peut plus loger ni les enfants de nos communes ni les saisonniers, donc on a bien besoin d'effectuer ce travail. Ce sujet du logement a été trop longtemps négligé ou sous-estimé. Il est devenu une urgence dans de nombreux territoires touristiques et nous, l'État, les collectivités locales, considérant la pression foncière que subissent vos communes, nous devons engager une action coordonnée afin d'éviter que les habitants des zones touristiques ne puissent plus se loger. [...].

Nous lancerons dans quelques jours un travail participatif de préparation à l'acte 2 de l'Agenda rural. Je voudrais vous proposer que l'ANEM participe activement à tous les groupes de travail : habitat, logement, mobilité ; culture, patrimoine et mémoire ; sécurité, prévention, vie quotidienne dans nos collectivités locales ; sport et vie associative ; attractivité. En transversal de ces cinq groupes, j'ai demandé la création d'un sixième groupe : Europe et ruralité. Je porte l'objectif de vous aider encore plus à aller chercher, lorsque cela est possible, de la subvention européenne.

J'ai entendu les demandes des élus de la montagne et des comités de massifs qui plaident pour une pérennisation du fonds Avenir Montagnes au-delà de 2022. Vous aurez compris que je partage avec vous cette ambition et, pour ce faire, en accord avec Christophe Béchu et en partenariat avec mes collègues, dans une approche interministérielle, je vais ouvrir un nouveau temps de concertation et de bilan. Nous le ferons lors du Conseil national de la montagne du 15 décembre. »

Marc Fesneau : « De grands défis sont devant nous »

Pour le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le dérèglement climatique et le défi démographique appellent à une mobilisation générale des acteurs agricoles, des collectivités et de l'État.

« Le dérèglement climatique a, ces derniers mois, fortement marqué nos esprits et les compatibilités agricoles. C'est d'autant plus vrai dans les territoires de montagne où l'on a pu, çà et là, constater le tarissement des sources ou le dépérissement accéléré de forêts séculaires. Nous avons donc mis en place très tôt des dispositions pour que l'agriculture de montagne puisse s'adapter, notamment des dérogations au INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) pour la production d'appellations fromagères face au déficit de fourrage à l'estive, ou encore des adaptations de la PAC afin que la solidarité puisse s'exprimer entre estives sans préjudice ou perte des aides de l'ICHN. [...].

Deuxième grand défi : la démographie de la population agricole. D'ici dix ans, la moitié des agriculteurs sera en âge de partir à la retraite. Il s'agira donc de transmettre 225 000 fermes alors que le nombre d'installations actuelles, 13 000 par an en moyenne, est déjà inférieur au nombre de départs. Ce défi démographique induit une transition sociologique du profil des repreneurs puisque les fils et filles d'agriculteurs ne peuvent plus mathématiquement être les seuls repreneurs.

Ces deux transformations majeures appellent à une mobilisation générale des acteurs agricoles, des collectivités et de l'État en matière de formations, d'innovations et d'investissements. Le président de la République a annoncé le lancement d'un grand processus de concertation nationale et territoriale afin d'aboutir à un projet de loi à l'été 2023. L'ANEM aura toute sa place dans cette concertation et dans ce processus. [...]. »

Liza Bellulo : « Comment pouvons-nous continuer à travailler ensemble ? »

La présidente de la Fédération française des Télécoms a insisté sur l'efficacité du partenariat avec l'ANEM et sur les avancées de la loi montagne pour expliquer les résultats tangibles du New Deal. Liza Bellulo a aussi évoqué la manière dont l'aménagement numérique du territoire peut encore être amélioré.

« Nous avons besoin de vos témoignages d'élus connaisseurs des télécoms pour rappeler que, comme il y a des réseaux électriques qui sont soumis à un risque de black-out, les réseaux télécoms sont eux aussi soumis à un risque de panne à grande échelle. Nous avons besoin d'une protection de certains sites critiques qui alimentent tous les télécoms au niveau national. Nous souhaitons aussi continuer à travailler avec l'État, avec RTE, avec Enedis afin d'optimiser le maillage des délestages et de préserver au maximum les antennes qui acheminent les appels d'urgence.

Autre nécessité : la simplification des déploiements. Il faut que vous nous aidiez à prendre conscience que sans dérogation pragmatique et équilibrée, nous ne pourrons pas continuer à apporter la qualité de service qui est absolument indispensable au développement des activités touristiques.

Troisième sujet : l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) mobiles est due pour chaque génération de téléphonie : pour la 2G, pour la 3G, pour la 4G et pour la 5G sur le même pylône. Or, cet impôt risque de tripler d'ici

2030, sachant qu'il ne rapporte que 0,03 % de recettes aux collectivités territoriales. Nous vous invitons donc à y réfléchir sur la base du rapport rendu par l'Inspection générale des finances, pour travailler également sur le côté des écrêtements et péréquations éventuels. »

REPORTAGE PHOTOS

ANEM
JEANINE DUBIE

LE DOCK

LES PARTENAIRES

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Accélérez l'adaptation au changement climatique de vos territoires !

Collectivités, en rejoignant la communauté Cerema, accédez à notre expertise et bénéficiez d'avantages inédits.

Pour vous aider à atténuer et anticiper les effets du changement climatique, améliorer et sécuriser le cadre de vie de vos habitants, le Cerema vous apporte des solutions concrètes, innovantes et adaptées.

EN ADHÉRANT AU CEREMA

- Vous participez à sa gouvernance et à sa stratégie.
- Vous accédez à des offres de services spécifiques.
- Vous bénéficiez d'un accès facilité à toutes ses expertises.

Vous êtes prêts à adhérer ?

→ **Retrouvez le dossier d'adhésion en ligne**

→ **Contactez-nous :**
collectivites@cerema.fr

Conception : Agence 4août – Photographie : © Arnaud Bouissou - Terra

cerema.fr

@Cerema @Ceremacom

EDF

Devenons l'énergie qui change tout.

AVEC 1 DEGRÉ DE MOINS TOUT LE MONDE DORT AUSSI BIEN.

Un degré de moins chez soi, c'est 7%* d'économies sur son chauffage.

Je baisse

J'éteins

Je décale

Découvrez les gestes utiles pour vous et pour tous.

RCS PARIS 552 081 317

Chaque geste compte
ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

edf.fr/gestesutiles

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

*Source ADEME : « Guide pratique : réduire sa facture d'électricité » – juillet 2022.